



# 2023-2025

# Document unique de programmation

Amendement n° 1

SECTION 3



# PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL 2023

## A.2.6 Activités supplémentaires dans le secteur « Droits sociaux »

Domaine d'activité : ÉGALITÉ, ROMS ET DROITS SOCIAUX

Thème : Droits sociaux

### Importance politique

En 2023, l'Agence réalisera ses travaux sur les droits économiques et sociaux prévus par la Charte des droits fondamentaux et le socle européen des droits sociaux qui établit 20 droits et principes clés guidant l'action de l'UE vers une Europe sociale forte, juste, inclusive et riche en opportunités. En 2021, la Commission a publié un plan d'action prévoyant des objectifs au niveau de l'UE à atteindre d'ici 2030 qui devraient orienter les politiques et réformes nationales. Au cours des années précédentes, la FRA a collecté des données et a signalé la situation des groupes vulnérables concernant leurs droits économiques et sociaux fondamentaux mais n'a pas procédé à l'analyse des données socioéconomiques de la population générale du point de vue des droits humains. Cette fiche de projet contient les travaux préparatoires à entreprendre pour traiter les domaines particulièrement importants pour la politique de l'UE, outre les demandes formulées en cours d'année, d'activités supplémentaires liées à la collecte de données, à l'analyse et à la fourniture d'expertise, qui ne sont pas couvertes par d'autres projets. Les activités supplémentaires incluront des collaborations ciblées avec les principales parties prenantes, veillant ainsi à ce que les éléments de preuve de la FRA alimentent le résultat de son travail au sein des processus politiques de l'UE, y compris la plateforme sur les droits sociaux intégrant la FRA, le Conseil de l'Europe, le REINDH, l'Equinet, ainsi que la Commission européenne (DG Emploi et affaires sociales), l'Eurostat et l'Eurofound. Ce projet soutiendra également les efforts de la FRA en vue de poursuivre la collecte d'éléments de preuve, le cas échéant, concernant les conséquences à long terme de la pandémie de COVID-19 sur les droits sociaux. En outre, ce projet permettrait la collecte de données, en fonction de l'évolution de la situation en 2022 en matière de droits sociaux pour les personnes déplacées d'Ukraine et qui vivent actuellement dans l'UE en raison de la guerre. À cet égard, l'agence prévoit de recueillir des informations sur les droits fondamentaux des enfants déplacés dans l'UE à la suite de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine. L'étude viendra compléter deux bulletins de la FRA et une enquête spécialisée publiée par la FRA au sujet des droits fondamentaux et de l'assistance fournie par les États membres de l'UE au titre de la directive relative à la protection temporaire. L'étude portera notamment sur les responsabilités des services nationaux de protection de l'enfance à l'égard des enfants fuyant l'Ukraine et, en particulier, sur la protection et la prise en charge des enfants non accompagnés ou séparés, ainsi que sur les problèmes touchant les enfants porteurs de handicap et évacués des établissements ukrainiens.

Le socle européen des droits sociaux porte explicitement sur les enfants : principe n° 11 relatif aux services de garde d'enfants et à la protection contre la pauvreté. Cela reflète les dispositions fixées par la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par l'ensemble des États membres de l'UE. L'UE a mis en place la Garantie européenne pour l'enfance, adoptée par le Conseil en juin 2021, visant à prévenir et à lutter contre l'exclusion sociale en assurant l'accès des enfants nécessiteux à un ensemble de services clés : l'éducation et l'accueil de la petite enfance, l'éducation (y compris les activités scolaires), les soins de santé, l'alimentation et le logement. La FRA fournira une expertise à la Commission et aux États membres, sur demande, afin de soutenir les efforts déployés pour réaliser et contrôler efficacement la mise en œuvre des dispositifs de la Garantie pour l'enfance. Les droits de l'enfant continueront à être intégrés dans les différents domaines de travail de la FRA, comme la migration et la justice, encadrés par la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant 2021-2024, ainsi que par la stratégie de l'UE pour lutter contre les abus sexuels commis sur des enfants 2020-2025.

### Objectifs

- Procéder à une collecte et à une analyse de données supplémentaires, en fonction de l'évolution de la situation en 2022, avec notamment un suivi des questions relatives aux droits fondamentaux qui concernent les personnes, et en particulier les enfants, déplacés d'Ukraine.
- Explorer et identifier les lacunes des données et de l'analyse en termes de droits sociaux pertinents pour les compétences de l'UE.
- Diffuser les résultats produits par les travaux concernés.

### Activités

### Réalisations

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Recherche documentaire Franet dans 27 États membres de l'UE.</li><li>- Collecte et analyse de données supplémentaires en fonction de l'évolution de la situation en 2022.</li><li>- Recherches menées en interne pour explorer et identifier les lacunes des données et de l'analyse en termes de droits sociaux pertinents pour les compétences de l'UE.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Bulletin sur les droits fondamentaux des enfants déplacés dans l'UE à la suite de la guerre d'agression russe, couvrant l'UE-27.</li><li>- Publication d'une ou deux réalisations (rapports ou articles imprimés et/ou en ligne) à la suite de la collecte et l'analyse de données supplémentaires.</li><li>- Document écrit transmis aux acteurs institutionnels, sur demande.</li></ul> |
|---|---|

- Soutien apporté, sur demande, aux coordinateurs des droits de l'enfant de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe ainsi qu'au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.
- Participation à des réunions et événements au niveau de l'UE, ainsi qu'à des événements organisés par le Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales.
- Activités de communication et de coopération pertinentes.
- Traduction et réimpression de certaines publications de la FRA, selon les besoins.

**Ressources financières**

|   | 1 <sup>re</sup> priorité | 2 <sup>e</sup> priorité | 3 <sup>e</sup> priorité |
|---|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Égalité, Roms et droits sociaux         | 235 000                  | -                       | 150 000                 |
| Justice, numérique et migration         | -                        | -                       | -                       |
| Coopération institutionnelle et réseaux | -                        | -                       | -                       |
| Communication et événements             | -                        | -                       | 50 000                  |
| <b>Total</b>                            | <b>235 000</b>           | -                       | <b>200 000</b>          |

## B.1.8 Incidence de la lutte contre les contenus à caractère terroriste en ligne sur les droits fondamentaux

### PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

La lutte contre les contenus à caractère terroriste en ligne est un élément important de la lutte contre le terrorisme et la radicalisation. Le fait d'ordonner la suppression ou le blocage d'un contenu, de soumettre un contenu à des fournisseurs de services pour examen ou d'appliquer des mesures visant à empêcher le téléchargement de certains contenus a des incidences sur les droits fondamentaux et nécessite des garanties solides. En 2021, l'UE a adopté le [règlement \(UE\) 2021/784 relatif à la lutte contre la diffusion des contenus à caractère terroriste en ligne](#). En 2019, la FRA a rendu un [avis juridique](#) sur la proposition à la demande du Parlement européen.

Conformément à l'article 23 du règlement, la Commission européenne procédera à une évaluation du règlement, y compris de l'incidence de son application sur les droits fondamentaux, en particulier la liberté d'expression et d'information, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel, d'ici juin 2024. Conformément à l'article 4, paragraphe 1, point c) du règlement fondateur de l'Agence, en septembre 2022, la Commission européenne a demandé à l'Agence de participer à l'évaluation de l'incidence du règlement sur les libertés et droits fondamentaux.

Le projet recueillera des données et recensera les implications de l'application des dispositions individuelles du règlement au niveau des États membres au regard des droits spécifiques consacrés par la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Les conclusions des recherches de la FRA seront communiquées à la Commission européenne au cours du premier semestre 2024, dans le but d'étoffer l'évaluation de la Commission en temps utile. D'ici la fin 2024, l'Agence publiera un rapport qui se basera sur les résultats de ses recherches.

Conformément aux méthodologies établies par la FRA, la recherche fera l'objet de travaux sur le terrain dans certains États membres par l'intermédiaire d'entrevues qualitatives ciblées avec les parties prenantes concernées, complétées par une recherche documentaire en 2024. Compte tenu du caractère sensible du sujet traité, les entretiens seront menés par des membres du personnel de la FRA.

En complément de ce projet, la FRA collabore avec les travaux de la Commission et du Forum de l'UE sur l'internet en ce qui concerne la contribution spécifique d'autres projets de la FRA qui traitent des contenus en ligne extrémistes, y compris la collecte de données par le biais de son enquête sur l'antisémitisme et les recherches de l'agence sur la modération des contenus en ligne.

### Objectifs

- Contribuer à l'évaluation de la Commission requise au titre de l'article 23 du règlement (UE) 2021/784.
- Contribuer à la bonne mise en œuvre des droits fondamentaux et du droit dérivé de l'UE au niveau des États membres en ce qui concerne la lutte contre le contenu à caractère terroriste en ligne.

### Activités

- Travaux sur le terrain dans certains États membres
- Collaboration avec les parties prenantes concernées, y compris la Commission et Europol

### Réalisations

- Réalisations prévues pour 2024

### Ressources financières

|   | 1 <sup>re</sup> priorité | 2 <sup>e</sup> priorité | 3 <sup>e</sup> priorité |
|---|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Égalité, Roms et droits sociaux         | -                        | -                       | -                       |
| Justice, numérique et migration         | 40 000                   | -                       | -                       |
| Coopération institutionnelle et réseaux | -                        | -                       | -                       |
| Communication et événements             | -                        | -                       | -                       |
| <b>Total</b>                            | <b>40 000</b>            | -                       | -                       |

## B.3.1 Tâches assignées à la FRA par le droit de l'UE dans le domaine de l'asile, des frontières et de l'immigration

Domaine d'activité : JUSTICE, NUMÉRIQUE ET MIGRATION

Thème : Migration et asile

### Importance politique

Plusieurs instruments juridiques de l'UE dans le domaine de l'asile, des frontières et de l'immigration confient des missions spécifiques à la FRA. Ce projet permettra à la FRA d'exercer ce rôle en fournissant son expertise en matière de droits fondamentaux. Ces missions spécifiques relèvent de cinq grands domaines. Un sixième domaine dans lequel la contribution de la FRA est explicitement demandée est couvert par un projet distinct intitulé « Collecter des données pour la préparation et la gestion de crise de l'UE ».

- Coopération avec les agences de l'UE conformément à leurs règlements fondateurs respectifs (FRONTEX, AUEA, eu-LISA, EUROPOL) ou aux mémorandums d'entente bilatéraux (CEPOL, EUROJUST, EUROPOL)
- Évaluations Schengen, conformément au règlement (UE) 2022/922 du Conseil
- Programmes nationaux au titre du Fonds « Asile, migration et intégration » et du Fonds pour la gestion intégrée des frontières, conformément aux règlements (UE) 2021/1147 et (UE) 2021/1148
- Systèmes d'information européens à grande échelle, y compris dans le cadre des comités d'orientation ETIAS et VIS sur les droits fondamentaux
- Mécanismes de contrôle indépendants aux frontières proposés par le règlement sur le filtrage et fourniture d'une expertise en matière de droits fondamentaux dans le cadre des équipes d'appui à la gestion des flux migratoires et, pour la Grèce, dans le mémorandum d'entente sur Lesbos (décision de la Commission du 2 décembre 2020).

Dans l'ensemble, ce projet aidera les institutions et agences de l'UE, ainsi que les États membres, à mettre en œuvre le droit de l'Union en tenant dûment compte des droits fondamentaux.

L'Agence fournira une contribution à un niveau proportionné à ses ressources disponibles.

### Objectifs

- Permettre à la FRA de remplir ses engagements juridiques découlant directement du droit de l'Union ou d'accords de coopération bilatéraux et multilatéraux.
- Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences et États membres de l'UE dans le domaine de l'asile, des frontières et de l'immigration.

### Activités

- Fournir une expertise écrite et orale pour permettre aux agences de l'UE de mettre en place, de renforcer et d'adapter leurs mécanismes internes afin de défendre et de généraliser les droits fondamentaux.
- Participer aux réunions du conseil d'administration de Frontex et apporter son expertise aux forums consultatifs de Frontex et de l'AUEA.
- Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux en tant que membre des comités d'orientation ETIAS et VIS sur les droits fondamentaux.
- Recueillir et transmettre des informations, contribuer à la formation et accompagner les missions d'évaluation Schengen sur place.
- Formuler des observations sur les programmes de financement nationaux, à la demande.
- Participer à la task force chargée de la gestion des flux migratoires (pour la Grèce), partager son expertise au sein de celle-ci et, sur demande, avec d'autres équipes de soutien à la gestion des flux migratoires.
- Collecter des données au moyen de recherches documentaires et de missions sur le terrain afin de permettre à la FRA d'apporter une contribution fondée sur des données probantes.
- Traduire/réimprimer les publications de la FRA requises pour étayer les contributions de la FRA.
- Examiner les projets de documents communiqués à la FRA par des parties prenantes afin qu'elle formule des commentaires.
- Organiser des réunions d'experts et d'autres événements (en présentiel ou en ligne), selon les besoins.
- Assurer une formation sélective en matière de droits fondamentaux, selon les besoins.

### Réalisations

- Fourniture de conseils fondés sur des données probantes à l'AUEA afin d'établir et de consolider ses nouveaux mécanismes en matière de droits fondamentaux.
- Participation aux réunions du Forum consultatif de Frontex et de l'AUEA, et partage d'expertise.
- Quatre brochures communes entre la FRA et l'AUEA à l'intention des tuteurs.
- Contribution à la task force pour la Grèce.
- Contribution à l'évaluation de Frontex fournie, sur demande.
- Expertise fournie aux comités d'orientation ETIAS et VIS sur les droits fondamentaux et participation à toutes les réunions.
- Contribution écrite à au moins six programmes de financement fournis, comme demandé et conformément aux ressources de la FRA.
- Mission d'évaluation sur site accompagnée du système d'information Schengen (SIS) et analyse des risques fournie sur demande.
- Participation aux réunions où la présence de la FRA était attendue (par exemple, réunions du conseil d'administration de Frontex sur les droits fondamentaux, réunions de la Commission sur la Grèce).
- Expertise en matière de droits fondamentaux fournie aux États membres, pour la mise en place et la gestion de mécanismes de contrôle indépendants.
- Documents traduits et/ou réimprimés.
- Soutien à la formation fourni, selon les besoins.
- Au moins deux réunions d'experts organisées lorsque cela s'avère nécessaire pour apporter une expertise éclairée.

### Ressources financières

|                                 | 1 <sup>re</sup> priorité | 2 <sup>e</sup> priorité | 3 <sup>e</sup> priorité |
|---------------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Égalité, Roms et droits sociaux | -                        | -                       | -                       |

|   |                |   |         |
|---|----------------|---|---------|
| Justice, numérique et migration         | 100 000        | - | 200 000 |
| Coopération institutionnelle et réseaux | -              | - | -       |
| Communication et événements             | 10 000         | - | -       |
| Total                                   | <b>110 000</b> | - | 200 000 |

## B.3.2 Collecter des données pour la préparation et la gestion de crise de l'UE

Domaine d'activité : JUSTICE, NUMÉRIQUE ET MIGRATION

Thème : Migration et asile

### Importance politique

En septembre 2020, la Commission européenne a établi un nouveau mécanisme pour mieux suivre et anticiper les mouvements migratoires et pour améliorer le partage d'informations afin de faciliter l'apport d'une réponse coordonnée en temps de crise. Pour ce faire, la recommandation de la Commission relative au plan de préparation et de gestion de crise en matière de migration établit un réseau regroupant des institutions de l'Union, les États membres ainsi que les agences JAI pertinentes, dont la FRA. Tous ont désigné un point de contact pour le lancement des activités du réseau et pour partager des informations opportunes et pertinentes au sein de ce nouveau mécanisme. Sur la base des informations reçues, la Commission européenne rédige régulièrement des rapports sur la situation et des rapports d'alerte précoce et de réaction. Le réseau se réunit régulièrement depuis l'automne 2020. En 2022, la FRA a été invitée à contribuer aux réunions hebdomadaires sur l'Ukraine, en plus d'exercices distincts de collecte de données sur la situation migratoire à la frontière biélorusse et sur les mouvements en provenance d'Afghanistan.

Dans sa gestion de l'asile et de la migration, l'Union est face à des défis de taille en matière de droits fondamentaux. Ces défis doivent être reflétés adéquatement dans les rapports sur la situation et les rapports d'alerte précoce, en vue de faciliter l'adoption d'une réponse respectueuse de la Charte de l'Union. Au travers de ce projet, la FRA fournira des données et des informations relatives aux droits fondamentaux au mécanisme d'alerte précoce et de gestion de crise. La FRA espère ainsi que les rapports rédigés régulièrement par la Commission prendront en considération les droits fondamentaux de manière adéquate. À l'avenir, l'importance de ces rapports de la Commission augmentera probablement, étant donné que, pour la proposition relative à l'instrumentalisation de la migration, la Commission utilisera les rapports établis dans le cadre du réseau de préparation et de gestion de crise en matière de migration comme outil de contrôle de la situation. Elle formulera par ailleurs des recommandations concernant la prolongation ou la suppression de mesures exceptionnelles.

La FRA collecte les données par l'intermédiaire de FRANET et de missions sur le terrain, le cas échéant. Cette collecte de données aide la Commission à évaluer la situation migratoire. Les données collectées par la FRA seront présentées lors des réunions du réseau de préparation et de gestion de crise en matière de migration. Elles serviront également à la création du rapport sur les droits fondamentaux de l'Agence et d'autres publications.

### Objectifs

- Fournir au mécanisme de préparation et de gestion de crise de l'UE des données probantes et actualisées sur les préoccupations en matière de droits fondamentaux en ce qui concerne la gestion des frontières, l'asile, l'accueil, la protection de l'enfance, la détention de migrants et le retour.
- Fournir à l'Agence des éléments de preuve pour étayer ses signalements dans le rapport sur les droits fondamentaux et dans d'autres publications.

| Activités  | Réalisations   |
|--|--|
| - Collecter et analyser des données.   | - Partage régulier de données et d'informations avec le réseau.  |
| - Partager les résultats avec le réseau.   | - Contribution au rapport de l'Agence sur les droits fondamentaux.   |
| - Rédiger des documents à publier sur la base des éléments de preuve recueillis. | - Deux documents d'orientation basés sur une sélection d'informations ; accent mis sur la pertinence politique et l'opportunité en ce qui concerne les questions émergentes. |

### Ressources financières

|   | 1 <sup>re</sup> priorité | 2 <sup>e</sup> priorité | 3 <sup>e</sup> priorité |
|---|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Égalité, Roms et droits sociaux         | -                        | -                       | -                       |
| Justice, numérique et migration         | 245 000                  | -                       | 350 000                 |
| Coopération institutionnelle et réseaux | -                        | -                       | -                       |
| Communication et événements             | 5 000                    | -                       | -                       |
| <b>Total</b>                            | <b>250 000</b>           | -                       | 350 000                 |



## B.3.5 Implications en matière de droits fondamentaux du système d'entrée/de sortie (EES) et du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS)

Domaine d'activité : JUSTICE, NUMÉRIQUE ET MIGRATION

Thème : Migration et asile; Données et numérique

### Importance politique

Ce projet s'appuie sur les conclusions antérieures de la FRA concernant l'utilisation des données biométriques et sur les systèmes d'information à grande échelle de l'UE. Il est également étroitement lié aux travaux de la FRA sur l'IA. En 2023, les préparatifs visant à mettre en place deux nouveaux systèmes d'information à grande échelle de l'UE ont bien progressé et ceux-ci devraient être opérationnels en 2024 :

- **Le système d'entrée/de sortie** (EES, [règlement \(UE\) 2017/2226](#)) enregistrera l'entrée et la sortie de tous les ressortissants de pays tiers qui franchissent les frontières de l'espace Schengen pour un court séjour (90 jours sur une période de 180 jours). L'EES utilisera la technologie de reconnaissance faciale à des fins de vérification pour tous les ressortissants de pays tiers, y compris les enfants. Il enregistrera également les personnes dont l'accès à l'espace Schengen a été refusé à la frontière extérieure. Il aidera en outre les autorités chargées de l'immigration à déterminer si les ressortissants de pays tiers ont dépassé la durée de séjour autorisée, une fois dans l'espace Schengen.
- Les ressortissants de pays tiers exemptés de l'obligation de visa devront demander l'autorisation d'entrer dans l'espace Schengen par l'intermédiaire du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS, [règlement \(UE\) 2018/1240](#)). L'ETIAS aidera les autorités responsables à prévoir si un demandeur peut présenter un risque pour la santé publique, la sécurité et la migration irrégulière en utilisant des «règles de filtrage», qui consistent en fait en une fonctionnalité algorithmique.

Les conclusions antérieures de la FRA ont mis en évidence les possibilités et les risques pour les droits fondamentaux que présentent les systèmes d'information à grande échelle de l'UE et leur interopérabilité. Ils peuvent porter atteinte à un large éventail de droits fondamentaux, tels que le droit à la protection des données à caractère personnel, le droit à l'information, le droit d'accès aux données erronées et leur rectification, le droit d'effacement des données stockées illégalement, l'interdiction de non-discrimination, le droit d'asile, le droit à un recours effectif et les droits de l'enfant. Les recherches examineront les implications potentielles pour les droits fondamentaux des systèmes et la manière dont les garanties inscrites dans le droit de l'UE sont mises en œuvre dans la pratique. En ce qui concerne l'EES, les recherches se concentreront sur certains domaines (à recenser lors des consultations des parties prenantes), par exemple sur le respect de la dignité lors de l'utilisation de la biométrie, sur le traitement des enfants ou des personnes handicapées et sur l'incidence du stockage de données incorrectes sur les voyageurs dans les systèmes d'information. En ce qui concerne l'ETIAS, l'accent sera mis principalement sur les algorithmes utilisés. La priorité sera donnée à des thèmes de recherche spécifiques, compte tenu également des besoins des spécialistes travaillant avec ces deux systèmes. Par le biais d'un travail sur le terrain, en 2023, la FRA recueillera des données sur les expériences des autorités (principalement celles chargées de la gestion des frontières) et des experts, au fur et à mesure du déploiement de ces deux nouveaux systèmes d'information. Les activités de recherche destinées à l'ETIAS se concentreront sur les algorithmes à développer et impliqueront des recherches avec les unités centrale et nationale de l'ETIAS. Le travail de terrain se déroulera en deux phases en 2023 et 2024. La FRA discutera du calendrier, des lieux à couvrir et de la méthodologie avec la Commission européenne, l'eulisa, Frontex et certains États membres. Sous réserve de ces consultations, en 2023, la FRA se concentrera sur l'ETIAS puis, en 2024, sur l'EES. Afin de sensibiliser la société civile à ces systèmes, la FRA a commencé, en 2022, à élaborer le contenu d'un outil de sensibilisation en ligne destiné aux organisations de la société civile. Il sera déployé en 2024.

### Objectifs

- Aider les États membres et les agences compétentes de l'UE à mettre en œuvre les garanties en matière de droits fondamentaux inscrites dans les règlements EES et ETIAS.
- Recenser les principaux défis et opportunités en matière de droits fondamentaux découlant de la mise en œuvre de l'EES et de l'ETIAS.
- Fournir aux institutions, agences et États membres de l'UE des données et des informations sur la mise en œuvre des garanties en matière de droits fondamentaux dans l'EES et l'ETIAS.
- Sensibiliser la société civile aux implications, pour les droits fondamentaux, des systèmes d'information à grande échelle de l'UE.

### Activités

- Recherches documentaires
- Consultations des parties prenantes
- Passation de marchés et début de la mise en œuvre de la première phase du travail de terrain
- Identification des outils et des orientations nécessaires pour promouvoir un déploiement des systèmes conforme aux droits

### Réalisations

- Contribution à la formation et à d'autres outils (au niveau de l'UE et au niveau national), sur demande
- Outil en ligne de sensibilisation de la société civile aux systèmes d'information interopérables à grande échelle dans le domaine de la gestion des frontières
- Prévu pour 2024 : deux rapports thématiques sur ces systèmes d'information, ainsi que des conseils ciblés

### Ressources financières

|   | 1 <sup>e</sup> priorité | 2 <sup>e</sup> priorité | 3 <sup>e</sup> priorité |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Égalité, Roms et droits sociaux         | -                       | -                       | -                       |
| Justice, numérique et migration         | 140 000                 | -                       | 350 000                 |
| Coopération institutionnelle et réseaux | -                       | -                       | -                       |
| Communication et événements             | 10 000                  | -                       | -                       |
| <b>Total</b>                            | <b>150 000</b>          | -                       | 350 000                 |

## D.1.2 Forum des droits fondamentaux

Domaine d'activité : COMMUNICATION ET ÉVÉNEMENTS

Thème : Communiquer sur les droits – Médias et événements

### Importance politique

L'ensemble des activités relevant du Forum des droits fondamentaux vise à renforcer et à intensifier le pouvoir de mobilisation de la FRA et son rôle dans la création d'un espace de dialogue sûr et inclusif avec les acteurs clés sur les questions urgentes en matière de droits humains.

En 2023, l'agence commencera à conceptualiser et à planifier son quatrième Forum des droits fondamentaux. À l'instar du Forum des droits fondamentaux 2021, le Forum de 2024 sera un événement hybride de deux jours à Vienne, en Autriche, qui proposera une participation en présentiel et en ligne et sera retransmise en direct dans le monde entier. Il réunira un grand nombre de participants, qu'il s'agisse de législateurs et décideurs politiques de premier plan ou de professionnels de terrain. Il mettra fortement l'accent sur une approche intergénérationnelle, impliquant la participation des jeunes et des personnes âgées.

Le Forum est un espace de dialogue unique consacré aux défis urgents relatifs aux droits humains dans l'Union européenne. Les droits humains occupent une place centrale pour continuer à bâtir une vision d'espoir. Cette plate-forme donnera la parole à un éventail réellement diversifié de personnes issues notamment de la sphère politique, des entreprises, des syndicats, de la société civile, des communautés confessionnelles, des arts et des sports, pour apporter des réponses à ces défis qui façonnent les priorités essentielles en matière de droits humains.

Couvrant tous les âges, tous les secteurs et tous les niveaux d'expérience, le Forum accueillera des ateliers et des débats intenses, des activités de renforcement des capacités, des cours dispensés par des experts et des échanges de compétences et de connaissances. En bref, le Forum sera un véritable marché de nouvelles idées, d'outils, de liens et d'expériences consacré aux droits humains. L'Agence s'emploiera à renforcer l'aspect de mise en réseau de l'événement et à fournir un espace pour les ateliers et les débats.

Les activités organisées dans le cadre du Forum contribueront aux débats concernant les priorités et les initiatives politiques de l'UE ayant une incidence sur les droits fondamentaux. Elles viseront à relever les grands défis en matière de droits fondamentaux et à apporter une contribution concrète aux cycles politiques de l'UE et aux rapports pertinents sur l'état des droits fondamentaux dans l'UE.

Sur la base des précédents forums et de la réunion des experts et des dirigeants en matière de droits humains qui s'est tenue en 2022, l'Agence continuera, en 2023, à offrir des possibilités de mise en réseau et de renforcement des partenariats. Elle cherchera à établir des ponts entre les détenteurs de droits et leurs différentes communautés, en particulier les jeunes et les personnes âgées, ainsi que les organismes de défense des droits humains et les institutions de l'UE, au moyen d'événements virtuels et de Dialogues sur les droits fondamentaux.

### Objectifs

- Contribuer à améliorer la situation des droits humains et à renforcer leur architecture au sein de l'UE
- Susciter des débats innovants et axés sur la recherche de solutions parmi les titulaires d'obligations, les titulaires de droits ainsi que d'autres acteurs au niveau de l'UE et aux niveaux national, européen et mondial
- Proposer un forum pour la mise en réseau et pour le partage d'idées et de pratiques prometteuses
- Faciliter l'interaction entre les parties prenantes de la FRA et explorer de nouveaux moyens innovants de poursuivre le dialogue avec elles

| Activités  | Réalisations   |
|--|--|
| - Mise en œuvre des cinq points clés du Forum des droits fondamentaux 2021   |  |
| - Développement et mise en œuvre du Forum des droits fondamentaux 2024   | - Une réunion d'experts dans le domaine des droits humains   |
| - Organisation de jusqu'à deux Dialogues sur les droits fondamentaux afin de continuer à alimenter les discussions à ce sujet            | - Jusqu'à 2 Dialogues sur les droits fondamentaux<br>- Un résultat général à terme<br>- Site internet du forum |
| - Activités de communication stratégique visant à maximiser la portée et l'engagement auprès des parties prenantes et des publics cibles | - Matériel audiovisuel   |

### Ressources financières

|   | 1 <sup>re</sup> priorité | 2 <sup>e</sup> priorité | 3 <sup>e</sup> priorité |
|---|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Égalité, Roms et droits sociaux         | -                        | -                       | -                       |
| Justice, numérique et migration         | -                        | -                       | -                       |
| Coopération institutionnelle et réseaux | -                        | -                       | -                       |
| Communication et événements             | 750 000                  | -                       | 410 000                 |
| <b>Total</b>                            | <b>750 000</b>           | -                       | <b>410 000</b>          |

# Annexe XVI : Programme de passation de marchés pour 2023 (décisions de financement)

## A. ÉGALITÉ, ROMS ET DROITS SOCIAUX

### A.2 Droits sociaux

#### A.2.6 Activités supplémentaires dans le secteur « Droits sociaux »

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2023 s'élève à 235 000 EUR (1re priorité) et 200 000 EUR (3e priorité).

Ligne budgétaire : B03620 Droits sociaux

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché :

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er trimestre de l'année

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 27

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2e trimestre de l'année

## B. JUSTICE, NUMÉRIQUE ET MIGRATION

### B.1 Justice et sécurité

#### B.1.8 Incidence de la lutte contre les contenus à caractère terroriste en ligne sur les droits fondamentaux

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2023 s'élève à 40 000 EUR (1re priorité).

Ligne budgétaire : B03010 Justice et sécurité

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3e trimestre de l'année

### B.3 Migration et asile

#### B.3.1 Tâches assignées à la FRA par le droit de l'UE dans le domaine de l'asile, des frontières et de l'immigration

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2023 s'élève à 110 000 EUR (1re priorité) et 200 000 EUR (3e priorité).

Ligne budgétaire : B03020 Migration et asile

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 12

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er trimestre de l'année

### **B.3.2 Collecter des données pour la préparation et la gestion de crise de l'UE**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2023 s'élève à 250 000 EUR (1re priorité) et 350 000 EUR (3e priorité).

Ligne budgétaire : B03020 Migration et asile

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 40

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3e trimestre de l'année

### **B.3.5 Implications en matière de droits fondamentaux du système d'entrée/de sortie (EES) et du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS)**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2024 s'élève à 150 000 EUR (1re priorité) et 350 000 EUR (3e priorité).

Ligne budgétaire : B03020 Migration et asile

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 10

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4e trimestre de l'année

## **D. COMMUNICATION ET ÉVÉNEMENTS**

### **D.1 Communiquer sur les droits – Médias et événements**

#### **D.1.2 Forum des droits fondamentaux**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2023 s'élève à 750 000 EUR (1re priorité) et 410 000 EUR (3e priorité).

Ligne budgétaire : B03500 Communiquer sur les droits – Médias et événements

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 25

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2e trimestre de l'année